

Comprendre les enjeux des lois économie circulaire et climat.



L'objectif de cette session est de permettre aux industriels la chimie de mieux appréhender les différentes obligations à venir issues des lois AGEC (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) et climat portant sur la lutte contre le dérèglement climatique

Date : 06 avril 2023

Lieu : 14 rue de la République
Diamant A, 92800 Puteaux

Tarif : 600€ HT et 720€ TTC

Financement : Certification QUALIOPI offre la possibilité du financement par OPCA/ OPCO

Public visé : Responsable Développement Durable. Cette formation est spécialement conçue pour les non-experts et est alimentée par de nombreux exemples.

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation

Modalités d'évaluation des acquis : Un cas pratique sera réalisé lors de la formation pour vérifier les acquis.

Programme de la journée :

1. Introduction générale

2. La loi AGEC : passer d'une économie linéaire à une économie circulaire

- Les emballages : vers la fin du plastique à usage unique
- Les déchets : nouvelles obligations
- Les autres dispositions (invendus...)

3. La loi climat et résilience : ancrer l'écologie dans la société

- La convention citoyenne pour le climat
- L'information du consommateur
- La réduction des gaz à effet de serre
- Les autres dispositions

4. Les évolutions réglementaires attendues

- Le Pacte Vert européen

5. Conclusion

Intervenant :
Christelle Henry
HORISON
christelle.henry@ecomail.fr
06 48 06 34 46

hoRISON
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

GICPER